

---

# COMMISSION

## STATUTS / REGLEMENTS

---

Réunion restreinte du 12/09/2024

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

### MATCHES AMICAUX

#### VILLEPREUX FC

Les vétérans 2 recevront JOUY en JOSAS 2 le 15/09/2024

U10/11 recevront AUBERGENVILLE le 14/09/2024

U12 espoirs recevront BEYNES U12

### COURRIER

#### TRIEL AC :

Mail de TRIEL FC sollicitant l'intervention du DYF suite à l'absence d'une équipe U11 au tournoi des Etoiles le 23/06/2024, club fautif auquel il est réclamé la somme de 100€ comme prévu au dossier d'inscription.

Le DYF déplore les faits, ils ne sont pas de son ressort.

La Commission SR a homologué le tournoi sur le plan sportif et le respect des règlements, l'aspect financier se limite à la valeur du trophée lorsque sa remise est prévue.

**La Commission invite les 2 clubs à renouer le contact.**